

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2023

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **16**
de votants : **21**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie,

Mrs BASTIEN Alain, DIM Lucien, ERBTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

Madame BADIE Nataly a donné procuration à Madame Anne Marie MARX
Madame SIMONIN Valérie a donné procuration à Monsieur LEVE Damien
Monsieur DIETRICH François a donné procuration à Madame Andrée FRANCOIS
Monsieur LACOGNATA Alain a donné procuration à Monsieur Sébastien MANGIN

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/04/2023.

N° 25/2023

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2023

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 L .2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-1 et suivants ;
- VU la Loi n°80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
- VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies ;
- VU les Lois de Finances annuelles ;
- VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des 3 taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune de Ogy-Montoy-Flanville pour l'exercice 2023.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **19 VOIX**

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année **2023** pour la Commune de Ogy-Montoy-Flanville comme suit :
(Augmentation de 3 %)

	TAUX 2023	BASES IMPOSITION 2023	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2023
TFB	29,47	2 331 000	686 945
TFNB	55,47	51 400	28 511
TH	18,61	18 638	3 468
TOTAL			718 924

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 13 avril 2023



Le Maire,
Eric GULINO